



ÉLECTIONS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CARPIMKO,
scrutin du 21 juin 2019

RETRAITE EN DANGER,
TOUS MOBILISÉS !

Votez !

La défense de vos droits
passe par votre voix !

Cette année, les élections à la Carpimko se déroulent dans le contexte particulier de la réforme du système des retraites voulue par le gouvernement.

Au-delà de l'esprit de la réforme, diverses questions se posent sur sa mise en œuvre et surtout sur son impact majeur pour les orthophonistes :

- Quel taux de cotisation ?
- Quelles prestations demain ?
- Qui pilotera le futur régime ? Quelle place pour les orthophonistes ?
- Quel avenir pour le régime invalidité-décès ?
- Quel avenir pour les réserves de notre régime complémentaire ?

✘ La FNO dénonce

- un taux de cotisation trop élevé qui mettra en péril la viabilité des cabinets libéraux
- une baisse du montant de nos retraites
- la mainmise sur nos réserves

✔ La FNO défend

- le principe d'équité et de solidarité
- le maintien de notre Régime invalidité décès (RID) et de la spécificité de notre action sociale (pour les actifs, les retraités et les bénéficiaires du RID)
- le maintien de la gouvernance spécifique aux praticiens de santé, les « auxiliaires médicaux »
- le renforcement de l'Avantage social vieillesse (ASV) dont les deux tiers sont financés par l'Assurance maladie pour compenser l'augmentation des cotisations
- l'utilisation des réserves pour les praticiens de santé

Les administrateurs de la Carpimko, mandatés par la FNO, défendront votre droit à une retraite décente par une cotisation juste et supportable ne mettant pas en péril l'équilibre économique des cabinets orthophoniques.

Seul un vote massif des orthophonistes renforcera la légitimité et la représentativité des élus pour défendre vos droits actuels et futurs.

Nous sommes là pour porter votre voix.

VOTEZ POUR DÉFENDRE VOS DROITS !

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CARPIMKO,
scrutin du 21 juin 2019



Toute une fédération apporte son soutien
aux candidats pour **défendre**

- ✓ **le principe d'équité et de solidarité**
- ✓ **le maintien de notre Régime invalidité décès (RID)
et de la spécificité de notre action sociale**
- ✓ **le maintien de la gouvernance spécifique aux
praticiens de santé**
- ✓ **le renforcement de l'Avantage social vieillesse (ASV)
pour compenser l'augmentation des cotisations**
- ✓ **l'utilisation de nos réserves pour les praticiens de santé**

La FNO
présente ses
candidats :

TITULAIRE



Sylvie Arpin

SUPLÉANT



Bruno Sarrodet